

Résultats des votes Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société Financière de l'Odet du 5 juin 2013

En Assemblée Générale Ordinaire

157 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 3 838 724 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 6 585 990 actions composant le capital social (dont 2 341 079 actions d'autocontrôle) et aux 3 838 724 actions sont attachées 7 410 938 voix. Le quorum est de 90,43 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012	Adoptée par 7 410 598 voix (340 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012	Adoptée par 7 404 598 voix (6 340 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée par 7 410 498 voix (440 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Résolution non soumise au vote
Cinquième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Vincent Bolloré)	Adoptée par 7 401 117 voix (9 821 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Cédric de Bailliencourt)	Adoptée par 7 403 006 voix (7 932 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Bolloré Participations)	Adoptée par 7 392 264 voix (18 674 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Socfrance)	Adoptée par 7 395 832 voix (15 106 voix ayant voté contre)
Neuvième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Cyrille Bolloré)	Adoptée par 7 404 685 voix (6 253 voix ayant voté contre)
Dixième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Hubert Fabri)	Adoptée par 7 396 668 voix (14 270 voix ayant voté contre)
Onzième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Alain Moynot)	Adoptée par 7 400 236 voix (10 702 voix ayant voté contre)
Douzième résolution	Non renouvellement d'un mandat d'administrateur (Lucien Vochel)	Adoptée à l'unanimité
Treizième résolution	Nomination d'un administrateur (Martine Studer)	Adoptée par 7 403 981 voix (6 957 voix ayant voté contre)
Quatorzième résolution	Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes Titulaire (AEG Finances)	Adoptée à l'unanimité
Quinzième résolution	Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant (IGEC)	Adoptée à l'unanimité
Seizième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité
Résolutions complémentaires présentées en séance		
Résolution A	Ratification de la cooptation d'un administrateur (Yannick Bolloré)	Adoptée par 7 218 961 voix (71 618 voix s'étant abstenues)
Résolution B	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Yannick Bolloré)	Adoptée par 7 218 961 voix (71 618 voix s'étant abstenues)

En Assemblée Générale Extraordinaire

156 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 3 838 554 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 6 585 990 actions composant le capital social (dont 2 341 079 actions d'autocontrôle) et aux 3 838 554 actions sont attachées 7 410 598 voix. Le quorum est de 90,43 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée par 7 389 269 voix (21 329 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée par 7 410 558 voix (40 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration – dans le cadre de l'obligation périodique de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce – à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	Adoptée par 7 409 343 voix (1 255 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Pouvoirs à conférer	Adoptée à l'unanimité